

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2017

Etaient présents : DAPOT Patrick, PERAULT Françoise, BOUNIOL Daniel, FALCOU Léone, THEILLARD Jacqueline, PIZZIGHINI Olivier, LATHAM David.

Procurations pour : GILABERT Aude à DAPOT Patrick, NUFFER Nadia à PERAULT Françoise.

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle, VALLIER Rémi, DANIEL Jean-Yves.

1° Approbation compte rendu de la séance du 15 juin 2017 :

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame PERAULT Françoise.

2° Présentation du projet d'installation d'un toit photovoltaïque sur le toit du hangar ONF : Monsieur DUPRÉ, Ingénieur SYADEN.

Les données techniques du projet ont été réalisées sur une puissance d'installation de 36.00kWc pour un tarif d'achat de : 12.01€KWc.

Monsieur DUPRÉ présente le projet détaillé : scénario idéal.

Une autre étude a été menée par Madame Françoise PERAULT, Adjoint aux finances :

Soit pour un scénario idéal : investissement global HT : 61 500.00 €HT

Produit d'exploitation annuel : 5 593 €

Charges d'exploitation annuelle : 1 323 €

Taxes et imposition annuelle : 393 €

Gain par an : 3 877 €

Gain total sur 20/ans : 71 213 €

Soit gain sur 20 ans par rapport investissement initial : 9 713 €

Gain annuel : 486 €

Emprunt pour financer ce projet : simulation faite sur emprunt à taux fixe 1.10% sur 5 annuités : 1 730 €/d'intérêts

9 713 € - 1 730 € = 7 983/20 ans = 399 € gain annuel.

En conclusion, le Conseil Municipal a décidé, considérant, d'une part le gain annuel peu attractif, et, d'autre part, la rapidité qui était nécessaire pour le montage du dossier (pour arrêter le tarif d'achat) de ne pas donner une suite favorable à cette proposition dans l'immédiat.

En revanche, décision a été prise de demander à Monsieur DUPRE de réétudier le projet en partant sur une puissance d'installation de 9kWc pour avoir un prix d'achat plus intéressant.

Ce projet sera donc examiné à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3° Délibération de virement de crédit : Madame PERAULT Françoise

Les travaux d'éclairage du foyer municipal sont terminés, la facture correspondante s'élève à : 11 519.34 € : écritures à passer :

60632 Fournitures de petit équipement : -3 670.76

2184-122 Mobilier : - 7 848.58
11 519.34

Adopté à l'unanimité.

4° Informations diverses :

1) Subvention réserve parlementaire :

Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès de MR COURTEAU dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'une aire publique de remplissage de matériels agricoles.

A ce jour, le dossier a été réceptionné par le Ministère qui communiquera ultérieurement le montant octroyé.

Le Conseil Général sollicité également n'a pas donné de suite favorable car la commune a été bénéficiaire d'aides pour les travaux sur les réseaux d'eau.

2) Courrier ST Laurent : participation frais de secrétariat Médecin :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel la Mairie de ST LAURENT sollicite une participation financière pour assurer le secrétariat du nouveau Médecin installé à la Maison Pluridisciplinaire de ST LAURENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, considérant, d'une part, que les Thézanais vont également chez le médecin de ST ANDRE, et, d'autre part, que la dermatologue installée sur le village est partie (aucune participation n'avait été demandée aux autres communes), décide à l'unanimité de refuser cette participation.

3) Travail d'intérêt Général :

Monsieur le Maire précise que plusieurs jeunes effectuent en ce moment des travaux d'intérêt général.

Un nouveau jeune va débuter pour une semaine du 17 au 21 juillet.

Aucune remarque n'est à formuler, ces jeunes s'intègrent parfaitement à l'équipe technique.

4) Extension réseau viabilisation Canto Perdrix :

Il s'agit d'assurer l'alimentation électrique de 3 lots constructibles, suite à la venue de Monsieur GRANDPERRIN à la Mairie et, après examen des plans, il s'avère que le réseau est existant et que la Mairie n'aura aucune dépense à engager, ces travaux seront à la charge du pétitionnaire.

5) Cimetière :

Vu les travaux récents effectués au cimetière par le service technique, et, du fait qu'aucune augmentation n'est intervenue depuis le 1^{er} janvier 2009, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter de 10% le tarif des concessions, au 1^{er} janvier 2018, soit :

- Concession perpétuelle : 77.00 € le m² linéaire
- Concession trentenaire : 37.50 € le m² linéaire
- Concession temporaire : 22.00 € le m² linéaire

Adopté à l'unanimité.

6) Jardin appartenant à un particulier :

Monsieur le Maire envisage l'acquisition d'un jardin appartenant à une famille Thézanaise de 275m². Des recherches sur les propriétaires sont actuellement en cours. Maître BROUSSE à FABREZAN a été mandaté par Monsieur le Maire.

Ce jardin pourrait être utilisé comme aire de jeu pour les enfants.

7) Conventions Communauté de communes LEZIGNAN :

a) Renouvellement contrat de mutualisation traitement des demandes d'urbanisme.

b) Adoption des nouveaux statuts de la CCRLCM.

Adoptées à l'unanimité.